

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville		Date d'inspection Le 24 septembre 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de permis 1029008	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de la vérification de deux dossiers d'employés, il a été confirmé que tous les dossiers contenaient les vérifications et la documentation requises. Tous les dossiers et documents administratifs exigés étaient maintenus à jour. Une demande d'exemption avait été effectuée conformément aux exigences réglementaires. À mon arrivée, les enfants revenaient de l'école. Par la suite, j'ai observé la période de collation, durant laquelle les enfants mangeaient les aliments apportés dans leur boîte à dîner. Finalement, j'ai observé les enfants lors de la période de jeux à l'extérieur.
--

original signé par
Sylvie Richardson
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 septembre 2026
Date

original signé par
Chantale Mainville
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"